DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1941 :
Maintenance des ascenseurs et monte-charges - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

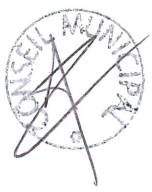

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1941-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Affaire n°40/1941 : Maintenance des ascenseurs et monte-charges - Autorisation de signature.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée en vue de la maintenance préventive et corrective des ascenseurs et monte-charges **(respectivement, contrat de type étendu pour les ascenseurs et complet pour les monte-charges)** équipant les établissements de la Ville de Saint-Pierre ainsi que la réalisation de réparations hors forfait.

Les prestations sont décomposées en DEUX (02) missions :

– **Mission 1 :** Maintenance préventive et corrective (y compris mesures palliatives et curatives), conclue forfaitairement pour l'entretien de l'ensemble des équipements définis à l'article 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), suivant un contrat de type étendu ou complet suivant le type de matériel ;

– **Mission 2** : Réparations hors forfait. La mission 2 sera traitée à prix unitaires. Il s'agit, en l'espèce, d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

- Montant minimum annuel : Sans
- Montant maximum annuel : 70 000 € HT.

La durée du marché est de QUATRE (04) ANS à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.
L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mercredi 05 février 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 14 mars 2025 à 15h00 (heure locale).

Le vendredi 23 mai 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique – 60 points et valeur technique – 40 points), l'offre de la société SATELEC :

- s'agissant de la mission 1 « Maintenance préventive et corrective » :

- année 1 : pour un montant global et forfaitaire annuel (sites n°1 à 20) de 25 913,06 € TTC, auquel s'ajoutera à compter du 08 octobre 2025 le coût de la maintenance pour le site n°21 (par application des coûts journaliers et mensuels fixés à l'acte d'engagement au prorata du nombre de jours et de mois de maintenance effective),
- années 2, 3 et 4 : pour un montant global et forfaitaire annuel (ensemble des sites – n°1 à 21) de 26 951,40 € TTC,

- s'agissant de la mission 2 « Réparations hors forfait », pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires, et ce dans la limite du montant maximum annuel.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 615221 47.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1941-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Générale des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1941-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025